

Dossier
spécial

PÉNIBILITÉ :

COMMENT LE BTP SE MOBILISE ?

p. 22

Qu'attendre du nouveau ministre du Logement ?

p. 32

GNR : la colère des agriculteurs gagne le BTP

p. 28

MaPrimeRénov' rabetée

p. 30

Le DPE refait débat

SOMMAIRE

▶	Édito	3
▶	Dossier Pénibilité dans le BTP	5
▶	Les actus du mois	22
◆	Un nouveau ministre pour le Logement	22
◆	Gabriel Attal et le logement	24
◆	MaPrimeRénov' rabotée et simplifiée ?	28
◆	Le DPE refait débat	30
◆	GNR : le BTP met la pression à Bercy	32
◆	Recrutement dans le BTP	35
▶	Les vidéos du mois	36
▶	Conjoncture	38
▶	Les interviews exclusives	40
▶	Architecture	42
▶	Carnet de nominations	47
▶	Les produits du mois	48

ÉDITO

Alors que les difficultés de recrutement sont fréquentes dans le secteur du BTP, les préjugés sur la pénibilité feraient-ils pâtir le secteur d'un déficit d'attractivité ?

Mais d'ailleurs, ces préjugés sur la pénibilité dans le BTP sont-ils un mythe ou la réalité ?

Il y aurait du vrai et du faux, selon les apprentis et les experts que nous avons interrogés.

Si la pénibilité est une notion très subjective, selon les individus, leur poste, leur âge, ou encore leur situation géographique, la plupart des métiers du BTP imposent des conditions de travail physiques, incluant le port de charges lourdes, des postures contraignantes, et, pour certains métiers, un travail en extérieur avec des conditions météorologiques parfois extrêmes (froid, neige, canicule, pluie...).

À l'échelle du bâtiment, les métiers de plombier-chauffagiste, charpentier, maçon et couvreur, seraient considérés comme les plus physiques.

À la pénibilité physique peut s'ajouter la fatigue mentale, en particulier pour les chefs d'entreprise et les postes

d'encadrement (conducteurs de travaux, chefs de chantiers...), avec une charge de travail intense, des démarches administratives, de nombreuses heures supplémentaires, du stress, et beaucoup de trajets.

Les chefs d'entreprise artisanales du bâtiment seraient d'ailleurs de plus en plus sous pression, selon le dernier baromètre ArtiSanté réalisé par la CAPEB, la CNATP, et l'IRIS-ST. Ils étaient ainsi 57 % à se déclarer stressés en 2023.

Toutefois, le tableau n'est pas tout noir. Selon les trois jeunes apprentis que nous avons interrogés, il s'agit avant tout de métiers « passion », et les entreprises sont de plus en plus nombreuses à investir dans des équipements, solutions et nouvelles technologies permettant d'améliorer la prévention et de réduire la pénibilité.

Ce sont souvent ces mêmes solutions qui permettent d'intégrer de plus en plus de femmes dans les effectifs. Elles étaient ainsi 13 % à être salariées dans le BTP en 2023, contre 8 % il y a 20 ans.



Claire Lemonnier
Rédactrice en chef


La gestion de vos leads est un vrai **casse-tête** ?

Ne ratez plus l'opportunité d'améliorer votre relation avec vos clients

DÉCOUVREZ

batiweb
Solutions **Clients**


Mise à disposition
d'un service client
dédié


Prise en charge
sur-mesure
de vos leads


Transforme votre service
client en avantage
concurrentiel

Faites de la gestion
de leads **la clé**  **de vos
opportunités d'affaires !**

CONTACTEZ-NOUS

LA PÉNIBILITÉ DANS LE BTP, MYTHE OU RÉALITÉ ?



Alors que les entreprises du BTP peinent à recruter, les préjugés concernant la pénibilité font-ils pâtir le secteur d'un déficit d'attractivité ? Pour répondre à cette question, nous avons interrogé Maxime, Léa et Mathéo, trois apprentis qui se lancent dans le secteur.

La pénibilité dans le bâtiment, mythe ou réalité ? Selon Maxime, Léa et Mathéo, les trois apprentis que nous avons interrogés, il y a du vrai et du faux. Parmi les préjugés les plus courants qui se sont révélés vrais, ils citent notamment le port de charges lourdes et les heures supplémentaires.

Port de charges lourdes, heures supplémentaires, travail en extérieur... des préjugés pas si éloignés de la réalité

Maxime Moynier, déjà détenteur d'un CAP Électricien, et actuellement en formation au CFA du Bâtiment d'Arles pour devenir

frigoriste, reconnaît que les heures supplémentaires sont courantes, notamment lorsqu'il s'agit de dépannages. Il rappelle toutefois que ces « heures supp' » sont payées et qu'il y a donc la possibilité de s'en accommoder. « Ça n'est pas gênant quand on fait un métier qu'on aime », estime-t-il.

Concernant le port de charges lourdes, il note qu'il existe des disparités entre les différentes entreprises, et l'attention qu'elles portent à la prévention. Selon son expérience, il attribue ces disparités à la taille de l'entreprise, avec des grandes entreprises qui auraient davantage le temps et les moyens d'investir dans la prévention.

« Avant je travaillais avec un artisan, et ça n'était pas très sécurisé. Je travaillais avec des échelles, des escabeaux... Là, maintenant, je suis dans une entreprise un peu plus grosse, et je travaille avec des nacelles, en sécurité, avec le port du harnais. Ils m'ont donné vraiment tous les EPI. Les tapis isolants électriques, des masques à cartouche pour le gaz, des gants etc. », compare-t-il.

LA PÉNIBILITÉ DANS LE BTP, MYTHE OU RÉALITÉ ?

Ce point ne fait toutefois pas l'unanimité. Léa Plagne, 24 ans, en reconversion professionnelle, et actuellement en 1^{ère} année de CAP Installation en froid et conditionnement d'air, préfère quant à elle les petites entreprises, proches de leurs salariés et au sein desquelles il existe une meilleure communication. Pour les travaux en hauteur, elle prévoit d'ailleurs de demander directement à son employeur s'il accepterait d'investir dans une plateforme individuelle roulante (PIR), alors que les échelles et escabeaux sont proscrits.

« Il y a une approche différente entre une petite et une grosse entreprise en ce qui concerne le soin du salarié. C'est-à-dire que la petite entreprise va être plus familiale et va considérer, d'un point de vue psychique, beaucoup plus le salarié que la grosse entreprise. Par contre, en termes de prévention matérielle, la grosse entreprise sera beaucoup plus armée », commente Jonathann Mayette, ingénieur formation santé-prévention au sein du CCCA-BTP.

Alors qu'elle doit régulièrement porter des charges lourdes, lors de l'installation de pompes à chaleur ou de climatiseurs en hauteur, Léa se dit tout à fait favorable à l'idée d'essayer de nouvelles solutions, et notamment les exosquelettes, bien que ces derniers fassent encore polémique au sein de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS).

À noter également : le réflexe « *ostéopathe* » parmi la jeune génération. Mathéo Gutierrez, en brevet professionnel (BP) Métiers du plâtre et de l'isolation pour devenir plaquiste, est amené à porter régulièrement de lourds sacs d'enduit. Alors qu'il s'est déjà bloqué le dos, ce dernier nous précise qu'il a pris l'habitude de faire une séance d'ostéopathie « *tous les 5-6 mois* ». Même chose pour Maxime, qui est déjà allé consulter un ostéopathe après s'être « *coincé un nerf dans le dos* ».

Une féminisation croissante des effectifs

Parmi les autres « *caricatures* » les plus fréquentes, selon Jonathann Mayette : les métiers du BTP ne seraient pas pour les femmes car jugés trop physiques. Même si l'on constate une féminisation des effectifs dans les CFA et les entreprises du BTP, on est encore loin de la parité, selon l'ingénieur formation santé-prévention.

« La féminisation des métiers du bâtiment, c'est une réalité, il y a de plus en plus de femmes dans les CFA. Ce n'est pas encore 50/50, mais ça se développe énormément », se réjouit-il.

En termes de chiffres, la part de femmes salariées dans le BTP est passée de 8 % en 2000 à 13 % en 2023. Côté apprentissage, elles étaient 3,5 % en 2011, contre 5,9 % en 2021.



**« Il y a une approche
différente entre une petite et
une grosse entreprise en ce
qui concerne le soin du
salarié. La petite entreprise
va être plus familiale.
Par contre, en termes de
prévention matérielle, la
grosse entreprise sera
beaucoup plus armée »**

**Jonathann Mayette,
ingénieur formation santé/prévention
au CCA-BTP**

COMMENT SURMONTER LA HAUSSE DU PRIX DE L'ÉNERGIE ?



AVEC NOTRE SYSTÈME DE GESTION DE L'ÉCLAIRAGE VIVARES

Une solution d'éclairage unique pour maximiser ses économies d'énergie.

Le système VIVARES fonctionne avec la technologie DALI (filaire) ou Zigbee (sans fil) pour les nouveaux bâtiments ou les rénovations.

Des luminaires LED performants associés à des détecteurs de présence et de luminosité pilotés par un contrôleur permettent une gestion efficace de l'éclairage.



VIVARES permet d'assurer le respect du décret tertiaire de 2019 et de l'arrêté rénovation de 2017 qui impose **de la gestion de l'éclairage en cas de rénovation.**



Durable :
jusqu'à 80%* d'économies d'énergie

*par rapport à un système d'éclairage conventionnel avec sources lumineuses fluorescentes



Confort d'utilisation :
automatisation de l'éclairage pour l'allumage, l'extinction et la gradation selon l'apport de lumière naturelle



Confort visuel :
la bonne lumière, au bon endroit, au bon moment



FACE AUX TEMPÉRATURES EXTRÊMES, QUELS RISQUES ET SOLUTIONS POUR LES TRAVAILLEURS ?



Entre les étés caniculaires et les épisodes de grand froid, les compagnons doivent composer avec des conditions climatiques parfois extrêmes. Quels impacts sur leur santé et quels sont leurs droits ? Entretien avec Malika Benamar, responsable des organisations de chantiers à l'OPPBTP.

Du fait du dérèglement climatique, les étés caniculaires sont amenés à se répéter de plus en plus fréquemment. Des températures auxquelles doivent faire face les compagnons. Quels peuvent être les effets de fortes chaleurs sur ces derniers ?

Malika Benamar : Les fortes chaleurs peuvent amener à dépasser sa capacité de sudation. L'organisme va avoir du mal à s'adapter. La chaleur va avoir un effet direct sur les cellules du système nerveux central, qui tournera moins bien sous 41°C par exemple. Tous ces éléments peuvent

entraîner des réactions en cascade ou de façon isolée. Cela peut aller des maux de tête à de la confusion ou du ralentissement psychomoteur. Les fortes chaleurs peuvent également conduire à un dérèglement qui peut aller jusqu'à la crise convulsive ou le coma.

Le risque de coup de chaleur est un risque qui nécessite une urgence vitale. À ce titre, il est important de bien comprendre ce qui est généré par ces fortes chaleurs pour pouvoir adapter son travail à l'atmosphère ambiante. De plus, dans le cadre de leur profession, les compagnons peuvent être amenés à faire des efforts physiques. La chaleur du corps va se surajouter à la chaleur de l'atmosphère, ce qui va créer une saturation. C'est pour cela que les sujets de la mécanisation des chantiers, de l'adaptation des efforts physiques et du travail pendant ces périodes-là sont très importants.

FACE AUX TEMPÉRATURES EXTRÊMES, QUELS RISQUES ET SOLUTIONS POUR LES TRAVAILLEURS ?

Et pour ce qui est des risques liés au froid ?

M.B. : Même si les hivers sont de plus en plus doux, il y a toujours des hivers avec des températures négatives, comme dans le Grand Est par exemple. Les travailleurs ont tout autant besoin de conditions adéquates pour travailler et préserver leur santé. Des températures trop basses peuvent entraîner de l'hypothermie, des effets accrus de fatigue, de perte de dextérité. Les états de transformation impactent la santé et peuvent générer des accidents de travail. Un autre risque majeur lié au froid c'est le monoxyde de carbone. Si les travailleurs utilisent un chauffage, ou si jamais il y a une accumulation de dégagement de CO, le risque pour ces derniers est d'être victime d'une crise liée au monoxyde de carbone.

Que peuvent mettre en place les employeurs et l'OPPBTP pour les salariés en cas de températures extrêmes ?

M.B. : Aujourd'hui, c'est à l'employeur que revient la décision de poursuivre le travail ou d'adapter son organisation, et notamment la tâche qui est réalisée par les salariés. Cependant, il y a deux points importants. Premièrement, la réglementation n'indique pas de température sur les limites de travail. Il n'y a que l'INRS qui avait indiqué, il y a quelques années, que pour un travail sédentaire à 30°C, il y a un risque pour la

santé, et à 28°C en étant actif. Il est donc préconisé de mettre en place des mesures de prévention. L'appréciation du dirigeant va donc se faire en fonction des alertes météo.

Deuxièmement, le stress thermique est le sujet qui expose le salarié à un danger, et ne prend pas en compte uniquement la température. L'humidité, la vitesse du vent et l'ensoleillement direct sont aussi à prendre en considération. Toutes ces composantes sont laissées à l'appréciation du chef d'entreprise, qui doit évaluer le niveau de danger et de risque vis-à-vis de ses collaborateurs. Pour protéger ses salariés, l'employeur peut aménager des temps de pause adaptés. Il doit également assurer à ses employés un bon approvisionnement en eau et en nourriture. Des abris pour se protéger du soleil ou du froid, des locaux ou des zones d'ombrage peuvent également être mis en place. En somme, installer des bases vie dans lesquelles le salarié peut se reposer et récupérer.

Les bases vie sont vraiment l'une des solutions sur lesquelles il faut continuer à travailler. La démarche globale pour le dirigeant, c'est de ne pas attendre que le chaud ou le froid soient là. Il a pour obligation d'évaluer les risques, de les identifier et d'identifier les mesures de prévention.

“

« Pour quelqu'un qui travaille sur un toit dans une agglomération, type îlot de chaleur, la température peut atteindre 70°C. Ça n'est pas pareil que de travailler sur un chantier à proximité d'une forêt par exemple »

**Malika Benamar,
responsable des organisations de chantiers
à l'OPPBTP**

LA SORTIE DE TOIT

- Étanchéité en toiture garantie
- Esthétique parfaite
- En neuf comme en rénovation

LE CONDUIT DE CHEMINÉE

- Bonne évacuation des fumées
- Meilleur rendement de l'appareil
- Sécurité de l'installation

Vous aimez le chauffage bois ?
Profitez-en à 100% avec la référence du conduit de cheminée.

CHEMINÉES POUJOLAT, TOUJOURS LE PREMIER CHOIX !

Fabricant français et leader européen, Cheminées Poujolat est le premier choix des consommateurs qui veulent le meilleur pour leur installation de chauffage en termes de sécurité, de performance, de qualité et d'esthétique.

FABRICANT FRANÇAIS
DEPUIS 1950

**cheminées
Poujolat** 

poujolat.fr

COMMENT FAIRE RECULER LA PÉNIBILITÉ SUR LES TRAVAUX ROUTIERS ?



Malgré l'importance de leur travail, les TP riment avec pénibilité. En particulier ceux spécialisés dans les travaux routiers. Comment y remédier ? Quelles avancées pour la faire reculer ? Éléments de réponse.

Le BTP n'est pas étranger à la pénibilité. Rien que pour les précédentes réformes des retraites, le sujet revenait constamment, notamment à propos du compte pénibilité en 2017 - qui ne faisait pas l'unanimité - et dont le sujet été relancé lors de la réforme des retraites de 2023.

« *Le compte pénibilité aujourd'hui ne comprend que six facteurs sur les dix qui avaient été inclus dans la loi. Et les facteurs les plus importants pour le BTP - postures pénibles, port de charges lourdes, vibrations et expositions à des matières chimiques dangereuses - ne figurent pas parmi ces six* », nous rappelait Paul Duphil, directeur général de l'OPPBTP, dans une interview.

En février 2018, la Fédération nationale des travaux publics (FNTP) s'était emparée du sujet à travers un référentiel sur ses métiers. L'objectif : « *en demander l'homologation, tel que prévu par l'ordonnance du 22 septembre 2017 relative à la prévention et à la prise en compte des effets de l'exposition à certains facteurs de risques professionnels et au compte professionnel de prévention* ».

Ledit référentiel se concentrait sur deux facteurs de risques professionnels dans les travaux publics : des expositions au bruit et aux températures extrêmes. Et parmi les professionnels concernés, on retrouve les acteurs du secteur des travaux routiers.

En plus de l'usure physique, l'usure mentale à surveiller

Ehsan*, ancien contrôleur de chantiers routiers se souvient du « *bruit, et de la nuit aussi, car tu te retrouves seul en pleine nature, tu ne sais pas toujours où tu vas. Et puis du froid, de la neige,*

COMMENT FAIRE RECULER LA PÉNIBILITÉ SUR LES TRAVAUX ROUTIERS ?

du verglas, de la pluie... des conditions météo très très difficiles ».

Sans compter le stress et l'anxiété générés par ces conditions de travail périlleuses. C'est ce sur quoi insiste notamment Julien Vick, délégué général du Syndicat des Équipements de la Route (SER).

« Il y a malheureusement aussi de plus en plus de violences routières, de violence à l'égard des salariés, parfois même des agents des collectivités publiques. Cela peut aller de l'insulte aux violences physiques. Sans compter effectivement les usagers qui s'introduisent dans ces zones de chantiers, malgré le fait qu'il y ait une signalisation adaptée », précise-t-il.

Si la santé mentale est de plus en plus prise en compte dans les travaux publics, et plus largement dans le bâtiment, le stress et l'appréhension ne faisaient pas partie du quotidien d'Ehsan, dans les années 1980.

« Après, on faisait peut-être beaucoup plus attention, et c'est vrai que les gens étaient quand même un peu plus prudents à l'époque. Il y avait plus de respect sur la circulation, les limitations de vitesse étaient respectées. Et puis quand on avait de gros chantiers avec un besoin des services de police pour contrôler la circulation, ils étaient plus présents qu'actuellement », estime l'ancien responsable de chantiers.

Des innovations à autoriser sur les chantiers routiers

Il n'empêche que quand les ouvriers des travaux routiers *« sont sous circulation et qu'on ne peut pas faire de basculement de voie, ou qu'on ne peut pas fermer une route ou une autoroute, il faut avoir un balisage qui soit de qualité, qui soit sécurisé pour éviter que ce soit accidentogène, même anxiogène »*, défend Julien Vick.

Et le SER en sait quelque chose, car il fédère 90 % du secteur français des équipements de la route. Soit 120 équipementiers, répartis sous six familles produits, dont celui de la signalisation temporaire et du balisage. Une catégorie d'équipements essentiels dans le cadre de chantiers routiers.

« On a du marquage et des panneaux, des barrières, des cônes et des blocs béton, des feux tricolores, par exemple. Il y a aussi tout l'univers de protection des salariés, cela va à la fois de l'équipement rétro-réfléchissant à l'équipement pour protéger les chantiers, comme les séparateurs modulaires de voies, qu'ils soient métalliques ou en béton », mentionne notamment son directeur général.

D'autres innovations méritent cependant une place dans le paysage des chantiers routiers. C'est le cas par exemple des atténuateurs de chocs (TMA), montés sur camion ou sur remorque.

“

« Il faut qu'il y ait une prise en compte d'une protection des salariés digne de ce nom. C'est souvent la variable d'ajustement dans les chantiers aussi bien publics que privés »

**Julien Vick,
délégué général du
Syndicat des Équipements de la Route**



Nouveauté

DAIKIN ALTHERMA 3 R MT

La pompe à chaleur haute température à liaison frigorifique

- ↘ Pompe à chaleur haute température 65°C
- ↘ Chauffage, ECS, rafraîchissement en option
- ↘ Pour les projets de rénovation
- ↘ Silencieuse pression sonore 34 db à 5m
- ↘ Performances énergétiques jusqu'à A+++ (chauffage)
- ↘ Disponible en monophasée et triphasée, se décline en 3 tailles (8-10-12)
- ↘ Gain de temps d'installation
- ↘ Maintien de température à la sortie d'eau 65°C jusqu'à -15°C
- ↘ Distance entre unité intérieure et extérieure jusqu'à 50m





Dans le secteur du BTP, les clichés ont la vie dure, encore plus pour les femmes. Malgré de nombreux progrès, des actions supplémentaires sont nécessaires pour garantir une meilleure prise en compte de la pénibilité, dont des équipements adaptés et une sensibilisation continue. Échange avec Marie-Pierre Marie, co-gérante de l'entreprise SARL Couverture et Tradition, et vice-présidente de la Commission départementale des femmes de l'artisanat pour la CAPEB.

Pouvez-vous nous partager votre parcours et votre expérience en tant que femme chef d'entreprise dans le secteur du bâtiment ?

Marie-Pierre Marie : Mon parcours est assez atypique. J'ai d'abord souhaité devenir coureuse en 2007, mais à l'époque, le métier n'était pas encore ouvert aux femmes, nous n'avions même pas accès aux

formations. J'ai alors décidé de travailler en tant que tapissière et sélière garnisseuse.

Quelques années plus tard, en 2013, l'opportunité s'est présentée lorsque mon conjoint a envisagé de reprendre l'entreprise familiale, spécialisée dans la couverture. On a donc décidé de nous associer en créant SARL Couverture et Tradition, notre propre entreprise, située dans la même ville que celle de mes beaux-parents, tout en préservant une partie de la clientèle. Par la suite, on a orienté l'activité selon nos propres préférences et objectifs.

Depuis la refonte de l'entreprise, je n'ai jamais suivi de formation, mais j'ai longuement été accompagnée par les Compagnons. J'ai dû créer mon propre chemin pour pouvoir exercer le métier de mes rêves.

FEMMES DANS LE BTP : BRISER LES BARRIÈRES DE LA PÉNIBILITÉ

Avez-vous remarqué des changements dans l'accès à la formation pour les femmes dans le secteur du bâtiment, depuis vos débuts en 2007 ?

M.-P. Marie : Oui, il y a eu des avancées significatives. Les formations sont désormais beaucoup plus accessibles aux femmes, et des retours que j'en ai, il y eu un véritable changement d'attitude de la part des hommes lors des sessions de formation. Bien que les premières minutes puissent être encore marquées par la surprise d'une présence féminine, ces dernières sont rapidement reconnues et traitées comme des professionnelles.

Malgré des préjugés persistants, les entreprises du secteur de la construction commencent désormais à modifier leurs annonces de recrutement pour inclure des termes plus neutres et encourager la diversité.

Comment percevez-vous la prise en compte de la pénibilité sur les chantiers, notamment en ce qui concerne les femmes ?

M.-P. Marie : La prise en compte de la pénibilité a évolué de manière positive, non seulement pour les femmes, mais pour l'ensemble des travailleurs du secteur. Des mesures telles que la réduction du poids des sacs de matériaux ont été bénéfiques pour tous. De mon côté, en tant que couvreuse, j'adapte certains outils sur les

chantiers pour les rendre plus ergonomiques et confortables.

En tant que petite entreprise, on se concentre également sur des aspects pratiques tels que l'accès aux toilettes pour les femmes sur les chantiers, mais il reste encore des défis, notamment en ce qui concerne les coûts plus élevés des équipements, spécifiquement conçus pour les femmes.

En tant que vice-présidente de la Commission départementale des femmes de l'artisanat au sein de la Capeb, quel rôle jouez-vous dans la sensibilisation aux problèmes de pénibilité ?

M.-P. Marie : Mon rôle est de sensibiliser la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (Capeb) aux spécificités des femmes artisans sur les chantiers. Je souligne les problèmes rencontrés, tels que les équipements inadaptés, et je travaille à créer une compréhension mutuelle entre les femmes travaillant sur le terrain et celles occupant des postes administratifs. Mon objectif est de mettre en avant l'importance de considérer les compétences au-delà du genre et encourager une approche égalitaire basée uniquement sur les qualifications de chacun.



>> LIRE LA SUITE

“

« La prise en compte de la pénibilité a évolué de manière positive, non seulement pour les femmes, mais aussi pour l'ensemble des travailleurs du secteur »

**Marie-Pierre Marie,
couvreuse chez
Couverture et Tradition**



Quels sont les avantages de protéger son bâtiment avec des barrières anti-inondation ?

Protéger un bâtiment avec des barrières anti-inondation offre une protection efficace contre les dommages causés par les inondations, évite la perte de temps et d'argent, préserve la santé et la sécurité des occupants, maintient la valeur immobilière et peut même entraîner des économies sur le coût de l'assurance.

- **Réduction des dommages matériels** : Les barrières anti-inondation peuvent aider à empêcher l'eau d'entrer dans les bâtiments, réduisant ainsi les dommages causés par l'inondation. Cela peut inclure des dommages structurels, des dommages aux biens personnels et des pertes financières liées à la réparation ou au remplacement des éléments endommagés.
- **Éviter les tracas administratifs et la perte de temps dans de longues démarches** : avec l'expert de votre compagnie d'assurance, la commune, les artisans, pour nettoyer, assécher, réparer votre bâtiment inondé.
- **Éviter des pertes financières** : pour les entreprises, commerces, usines, votre outil d'exploitation est en arrêt, le temps de nettoyer, assécher et réparer. Vos employés sont au chômage technique. Cela implique donc des pertes d'exploitation pour votre entreprise. Votre compagnie d'assurance va-t-elle pouvoir pallier à toutes ces pertes financières ?
- **Protection des infrastructures critiques** : Les barrières anti-inondation peuvent également protéger les infrastructures critiques telles que les systèmes électriques, les équipements HVAC (chauffage, ventilation et climatisation), les systèmes de plomberie et les sous-sols contre les dommages causés par l'eau, ce qui peut réduire les interruptions de service et les coûts de réparation associés.
- **Préservation de la santé et de la sécurité** : En empêchant l'eau d'entrer dans les bâtiments, les barrières anti-inondation contribuent à préserver la santé et la sécurité des occupants en réduisant le risque d'exposition à l'eau contaminée, aux moisissures et aux autres contaminants associés aux inondations...

[» LIRE LA SUITE](#)



69 % des Français pensent que les métiers du BTP sont pénibles et peu valorisants

Tout Faire a mené une étude avec OpinionWay pour mieux cerner la perception des Français vis-à-vis des métiers du BTP. Alors que certains préjugés persistent, l'enseigne de négoce lance une campagne de communication pour redorer l'image de ces artisans souvent dans l'ombre.

[>> LIRE LA SUITE](#)



La campagne de prévention de l'OPPBTP sur les TMS inspire les entreprises

La campagne de prévention « Même pas mal » menée par l'OPPBTP a suscité un réel intérêt auprès des entreprises du BTP, révélant une prise de conscience collective sur l'importance de la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS).

[>> LIRE LA SUITE](#)



UN NOUVEAU MINISTRE POUR LE LOGEMENT

Remaniement : Guillaume Kasbarian, nouveau ministre délégué au Logement

Attendus depuis un mois, les derniers noms composant le nouveau gouvernement ont été dévoilés le 8 février. Au logement, Patrice Vergriete est remplacé par Guillaume Kasbarian, notamment connu pour sa loi « *anti-squat* ». À peine nommé, le nouveau ministre délégué au Logement a été interpellé par l'Alliance pour le Logement, qui attend « *des décisions fortes et immédiates* » pour contrer la crise du logement.

Un mois après la nomination de Gabriel Attal au poste de Premier ministre et de 14 ministres « *de premier plan* », les noms des 21 autres ministres formant le nouveau gouvernement ont été dévoilés ce 8 février.

Le nouveau ministre du Logement auteur de la loi « *anti-squat* »

En pleine crise du logement, les acteurs du secteur – et notamment l'Alliance pour le Logement – se désolaient ne plus avoir de ministre.

Ces derniers pourront désormais adresser leurs doléances à Guillaume Kasbarian, député Renaissance d'Eure-et-Loir, qui devient le nouveau ministre délégué au Logement.

Guillaume Kasbarian est notamment connu pour sa loi « *anti-squat* », instaurant des sanctions plus sévères contre les squatteurs, allant jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende, et vivement critiquée par la gauche.



[» LIRE LA SUITE](#)



UN NOUVEAU MINISTRE POUR LE LOGEMENT

Crise du logement : le « choc de l'offre commence aujourd'hui », selon le gouvernement

Dans une interview accordée à RTL, le nouveau ministre du Logement Guillaume Kasbarian a annoncé un futur « *choc de l'offre* », afin de contrer la crise résidentielle actuelle. Cela va de la relance de la construction à la simplification de la rénovation, en passant par la relation entre propriétaire et locataire.

Nommé jeudi 8 février ministre du Logement, Guillaume Kasbarian a accordé une interview sur RTL ce lundi 12 février. La crise du logement, grand sujet d'inquiétude parmi les acteurs du bâtiment, a été bien évidemment à l'ordre du jour.

Le nouveau ministre du Logement auteur de la loi « anti-squat »

« La priorité fixée par le Premier Ministre lors de sa déclaration de politique générale est très claire (...)

Il faut un choc d'offres pour permettre de débloquer la situation sur le marché de l'offre locative mais aussi sur l'offre de constructions neuves et donc on va s'employer dans les semaines et dans les mois qui viennent à simplifier les choses au maximum », a déclaré M. Kasbarian au micro de RTL.

Et de souligner que « *le choc de l'offre commence aujourd'hui* ». Un écho au discours du ministre de la Transition écologique Christophe Béchu sur le diagnostic de performance énergétique (DPE). Ce dernier a effectivement annoncé une simplification courant février. Selon l'interview de M. Béchu accordé au journal Le Parisien ce lundi, la correction devrait permettre la sortie de 140 000 logements de moins de 40m² du statut de passoire thermique (classés F ou G).



[» LIRE LA SUITE](#)



I GABRIEL ATTAL ET LE LOGEMENT

Gabriel Attal décrète « l'urgence pour le logement en France »

Le Premier ministre Gabriel Attal a affirmé sa volonté de résoudre la crise du logement en France en promettant d' « aller chercher tous les logements possibles avec les dents ». Une déclaration qui intervient dans le cadre de l'objectif gouvernemental de provoquer un « *choc de l'offre* » pour obtenir « *des résultats tangibles dans les trois ans à venir* ».

« *J'ai décrété l'urgence pour le logement en France* », a affirmé le Premier ministre, à l'occasion d'une visite de chantier à Villejuif, dans le Val-de-Marne. « *On va se battre centimètre par centimètre, mètre carré par mètre carré pour aller chercher du logement pour les Français. On va aller chercher tous les logements possibles avec les dents* », a-t-il ajouté.

Le 24 janvier dernier, lors d'une conférence de presse, 10 organisations du secteur de la construction et de l'immobilier - formant

l'Alliance pour le Logement - s'étaient réunies pour interpeller le gouvernement sur la gravité de la crise du logement et sa gestion.

22 territoires engagés pour le logement

Accompagné du ministre de la Transition écologique Christophe Béchu et du nouveau ministre délégué au Logement, Guillaume Kasbarian, Gabriel Attal a déclaré vouloir des résultats concrets dans un délai de trois ans.

Ainsi, le gouvernement a identifié 22 « *territoires engagés pour le Logement* » qui s'engageront à construire environ 1 500 logements chacun, soit 30 000 nouveaux logements.

NOMADIC | 24



[» LIRE LA SUITE](#)



I GABRIEL ATTAL ET LE LOGEMENT

Discours de Gabriel Attal : des mesures jugées insuffisantes pour le logement

Au lendemain du discours de politique générale de Gabriel Attal, les réactions se sont enchaînées. L'Union Sociale pour l'Habitat (USH) regrette notamment des mesures « insignifiantes » pour le logement social, et la FFC, l'absence de mesures concernant le logement privé.

Le 30 janvier, le nouveau Premier ministre faisait son premier discours de politique générale devant l'Assemblée nationale.

Parmi les sujets abordés, Gabriel Attal est brièvement revenu sur le logement, qui subit une crise profonde depuis plusieurs mois, que ce soit dans le neuf, l'ancien, pour l'achat, ou la location.

Le principal axe prévu par le Premier ministre : la simplification des normes.

« Nous allons simplifier massivement les normes : revoir les DPE (diagnostics de performance énergétique), simplifier l'accès à MaPrimeRénov', faciliter la densification, lever les contraintes sur le zonage, accélérer les procédures », a-t-il annoncé.

Logement social : des mesures qui ne convainquent pas l'USH

Alors que 2,6 millions de Français sont en attente d'un logement social, Gabriel Attal a réaffirmé l'objectif de mieux faire respecter la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), qui impose un quota de logements sociaux dans certaines communes, et développer davantage les logements intermédiaires pour la classe moyenne.

NOUADIC | 24



>> LIRE LA SUITE

Cofra'GRIMP : protection périphérique temporaire grimpante

Nouvelle génération de garde-corps pour le gros œuvre, que ce soit à partir du RDC, lors du coulage de la dalle supérieure, ou sur la dalle coulée, cofra'GRIMP vous assure la sécurité des personnes grâce au positionnement horizontal, des lisses ou des planches du garde-corps, au fur et à mesure de la construction des murs périphériques. La sécurité est renforcée par la fixation des éléments de cofra'GRIMP sur la dalle béton et non dans le mur. Testé et certifié conforme à la norme EN NF 13374 +A1 classe A par l'APAVE (rapport APAVE R11883190-001-1).

Cofra'GRIMP vous permet de réaliser un garde-corps périphérique temporaire en protection dite grimpante lors de la construction d'un mur en élévation depuis le niveau RDC jusqu'au niveau R+3 voir plus, y compris au niveau des dalles béton.

Un 1er élément autoporteur de 1.30 m se fixe sur le radier ou la première dalle, avec l'ajout de la rehausse de 2,90 m, soit une hauteur de 4,20 m le dispositif permet de monter un mur d'au moins 2,50 m, de coffrer la dalle supérieure sans reprise de charge intermédiaire et d'avoir la protection périphérique déjà en place à l'étage supérieur au niveau de la dalle.

Cofra'GRIMP est le fruit des enquêtes et des essais chantiers réalisés avec des entreprises partenaires et l'écoute des personnes responsables de la prévention, à savoir ne plus faire de trous dans les murs (évite les ponts thermiques) et ne plus se fixer dans les murs car différentes méthodes de hourdage (colles, mortier traditionnel, mortier industriel en silos) dont on ne connaît pas la résistance à la traction en fonction du temps de séchage et des conditions climatiques.

Cofra'GRIMP est un produit ergonomique simple et léger dans sa conception ce qui facilite sa mise en œuvre et son stockage.

[» LIRE LA SUITE](#)

CATALOGUE ÉDITIONS 2024

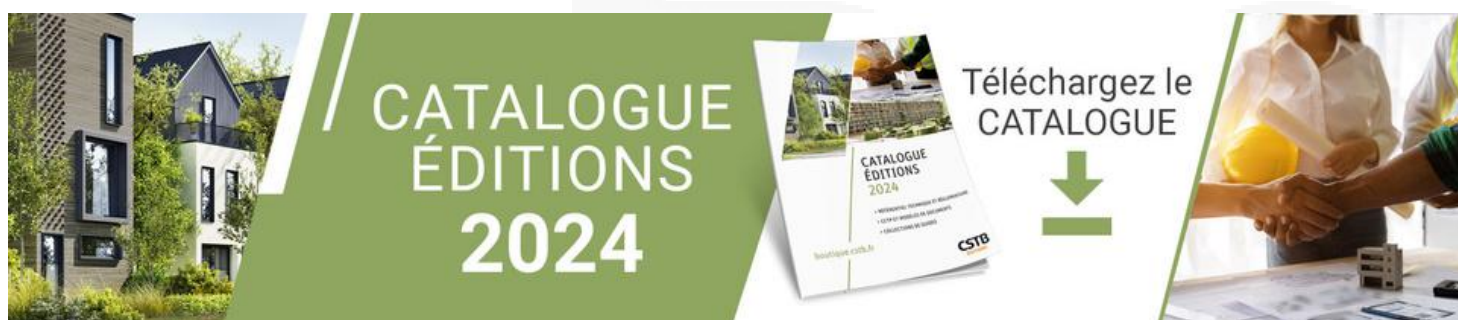
Le catalogue 2024 des éditions du CSTB est maintenant disponible en ligne !

Le Reef est l'encyclopédie historique pour consulter le référentiel de la construction (textes législatifs et réglementaires, DTU, normes, CPT, règles professionnelles, règles de calculs, ...) et y faire des recherches.

Ce service en ligne saura s'adapter à vos besoins, de la version « Collection DTU » à la version « Premium », vous obtiendrez une réponse quasi immédiate à l'ensemble de vos questions.

La possibilité d'accéder aussi, selon le niveau choisi, à l'ensemble des « Guides CSTB » et même au référentiel de ces 20 dernières années. Pour les spécialistes d'un domaine, il existe aussi la collection « Reef Thématiques », une sélection exhaustive et sur mesure de documents qui traitent un domaine particulier : performance énergétique, Eurocodes, assainissement, sécurité, mise en conformité, etc.

Toutes les normes DTU en vigueur sont toujours disponibles en version numérique et papier.





MAPRIMERÉNOV' RABOTÉE ET SIMPLIFIÉE ?

Le budget MaPrimeRénov' raboté d'un milliard d'euros

Alors que la croissance française s'est révélée moins dynamique qu'espéré, le ministre de l'Économie Bruno Le Maire annonce un plan pour économiser 10 milliards d'euros. Le budget MaPrimeRénov', qui devait être porté à 4 milliards d'euros en 2024, sera finalement amputé d'un milliard d'euros.

Le 18 février, le ministre de l'Économie et des Finances annonçait une croissance du PIB de la France revue à 1 % pour 2024, alors que les prévisions l'estimaient initialement à 1,4 %. Dans ce contexte, Bruno Le Maire a annoncé des coupes budgétaires pour économiser 10 milliards d'euros.

5 milliards d'euros devraient notamment être économisés directement via les dépenses de fonctionnement des différents ministères, et les 5 autres milliards à travers les politiques publiques.

MaPrimeRénov' : 600 millions d'euros supplémentaires au lieu d'1,6 milliard

Du côté du ministère de la Transition écologique, le dispositif MaPrimeRénov' sera notamment amputé d'1 milliard d'euros. Alors que son budget devait être porté à 4 milliards d'euros pour 2024, grâce à un abondement d'1,6 milliard d'euros, MaPrimeRénov' ne disposera finalement que de 600 millions d'euros supplémentaires, soit un total de 3 milliards d'euros pour l'année en cours.

« Il y aura toujours une augmentation de 600 millions d'euros, mais nous récupérons 1 milliard, sur un dispositif dont les montants ont été multiplié par 7 entre 2020 et 2024 », a souligné Bruno Le Maire.

NOMADIC | 24



[» LIRE LA SUITE](#)

Simplification de MaPrimeRénov' : le gouvernement fait un pas en avant

Les ministres Christophe Béchu et Guillaume Kasbarian, respectivement ministre de la Transition écologique et du Logement, ont reçu les présidents de la FFB et de la CAPEB pour tenter de simplifier les conditions d'accès au dispositif MaPrimeRénov'. Au sortir de cette réunion, un sentiment de satisfaction semble animer les deux fédérations.

Les revendications de la CAPEB et de la FFB concernant MaPrimeRénov' semblent avoir été entendues par le gouvernement. Les deux fédérations, par le biais de leur président Olivier Salleron (FFB) et Jean-Christophe Repon (CAPEB), ont pu



rencontrer le ministre de la transition écologique, Christophe Béchu, et le nouveau ministre du Logement, Guillaume Kasbarian, le 15 février. L'occasion pour chacun des participants de cette réunion d'échanger sur les conditions d'accès au dispositif MaPrimeRénov', devenues bien trop complexes selon les professionnels du secteur.



[» LIRE LA SUITE](#)

620 000 rénovations de logements privés financées par l'Anah en 2023



Lors de son traditionnel bilan annuel, l'Anah fait état de 623 790 rénovations de logements privés financées en 2023. Soit une baisse de 7 % comparé à l'année 2022. L'agence note cependant une progression des rénovations globales.

Après l'adoption de la loi contre l'habitat dégradé, Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, se réjouit du dernier bilan de l'Agence pour l'amélioration de l'habitat (Anah).

« Les Français se sont pleinement investis dans la rénovation de leur logement. C'est un enjeu majeur pour la qualité de vie de nos concitoyens, la souveraineté énergétique de notre pays et la réussite de la transition écologique et démographique de notre parc de logements », a-t-il déclaré dans un communiqué diffusé le 24 janvier.



[» LIRE LA SUITE](#)



I LE DPE REFAIT DÉBAT

Le nouveau DPE sera simplifié en février, annonce le gouvernement

Lors de ses voeux le 31 janvier, le ministre de la Transition écologique a annoncé qu'une simplification du DPE sera appliquée en février. D'autres mesures pour relancer la production de logements et « redonner du pouvoir d'achat immobilier aux Français » ont été aussi évoquées.

C'est une promesse du Premier ministre Gabriel Attal dans son discours de politique générale, qui a par ailleurs déçu les acteurs du logement. Le ministre de la Transition écologique Christophe Béchu l'a confirmé le 31 janvier, à l'occasion de ses voeux.

« Mi-février, j'annoncerai une simplification du DPE qui permettra de conserver l'ambition du calendrier initial tout en fiabilisant le dispositif pour les petites surfaces et en actant des mesures de flexibilité qui permettront aux propriétaires et aux locataires d'aborder la date du 1er janvier 2025 avec plus de confiance », a-t-il déclaré.

À rappeler qu'à partir de 2025, les propriétaires de logements classés G - représentant 7 % du parc - seront interdits. Une suite logique après l'interdiction à la location des logements G+, les plus énergivores, depuis janvier 2023.

MaPrimeRénov' : une discussion avec la CAPEB et la FFB planifiée dans le mois

Pas plus de précision, alors que depuis son application en juillet 2021, la réforme du diagnostic de performance énergétique (DPE) est sous le feu des critiques. Trop rigide, trop peu fiable, le mode de calcul devait être revu, ont jugé les acteurs du logement.

Bruno Le Maire avait également annoncé la simplification et la modification du calcul du DPE, évoquant « des biais » et un désavantage pour les petites surfaces.



[» LIRE LA SUITE](#)

DPE : Christophe Béchu annonce des simplifications pour les petites surfaces

Le ministre de la Transition écologique a dévoilé des mesures visant à simplifier le diagnostic de performance énergétique (DPE) des logements. Ces ajustements, notamment centrés sur les petites surfaces, doivent permettre une évaluation plus juste et précise de la consommation énergétique de ces habitations.

Le ministre de la Transition écologique, Christophe Béchu, a dévoilé une série de mesures visant à simplifier et corriger les « complexités » du nouveau Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) des logements.

Dans une déclaration faite au journal Le Parisien, le ministre a souligné l'existence

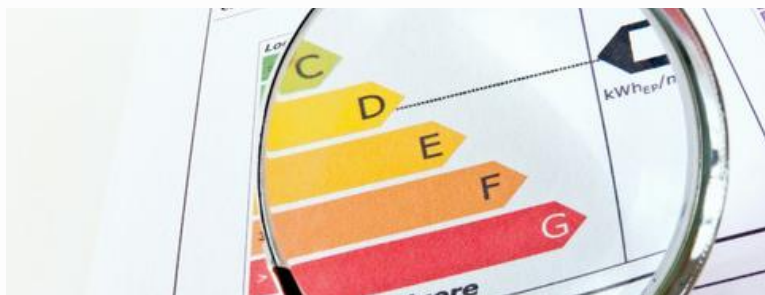


d'un « biais de calcul » dans le nouveau DPE, qui affecte particulièrement les logements de petite taille. Selon lui, ce biais conduit à une surévaluation de la consommation d'eau chaude sanitaire, sans lien direct avec le nombre d'occupants, ce qui fausse la classification énergétique de nombreux logements.



>> LIRE LA SUITE

DPE : la modification du coefficient de conversion énergétique ne fait pas l'unanimité



Depuis les vœux du ministre de la Transition écologique le 31 janvier dernier, le diagnostic de performance énergétique (DPE) refait parler de lui. Le 11 février, Christophe Béchu a notamment annoncé un changement de calcul pour les petites surfaces – trop souvent pénalisées – et une simplification. Bruno Le Maire souhaiterait de son côté une modification du coefficient de conversion énergétique. Explications.

Le 11 février, le ministre de la Transition écologique annonçait un changement de calcul du diagnostic de performance énergétique (DPE) pour les logements de petites surfaces de moins de 40 m², afin d'éviter que 140 000 d'entre eux ne soient classés comme « passoires énergétiques », et donc automatiquement exclus de la location à compter du 1er janvier 2025.

Si de nombreuses fédérations du diagnostic et de l'immobilier se sont réjouies des annonces de Christophe Béchu, des associations se sont révélées plus sceptiques quant à l'efficacité de cette mesure...



>> LIRE LA SUITE



I GNR : LE BTP MET LA PRESSION À BERCY

Après les agriculteurs, le BTP « met la pression » à Bercy

« *Floué* », « *lésé* », le BTP a grondé à Bercy le 30 janvier. La FFB, la FNTP ainsi que la CAPEB ont été accueillis par Bruno Le Maire. Le ministre de l'Économie et des Finances a promis des mesures pour soutenir les TPE du secteur, qui, tout comme le secteur agricole, sont vulnérables à la hausse des taxes sur le GNR.

« *Du concret !* », réclame sur X la Fédération Française du Bâtiment (FFB). Son président Olivier Salleron, comme d'autres représentants du BTP, ont été accueillis en urgence le 30 janvier matin à Bercy, par Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie et des Finances.

L'objet de cette rencontre : taper du poing sur la table, suite à l'annulation des hausses de taxe sur le gazole non routier (GNR) agricole. Une mesure annoncée par le Premier ministre Gabriel Attal, afin de calmer la colère des agriculteurs.

« *Après les multiples reports obtenus entre 2018 et 2023, la FNTP a convenu cet automne d'un accord avec le gouvernement, la FNSEA et la CNATP s'agissant de la suppression progressive et linéaire du GNR d'ici à 2030* », rappelle la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP). Et d'ajouter : « *Cet accord a été rompu vendredi dernier avec l'annonce de l'annulation de la mesure pour les agriculteurs. Dès vendredi soir, la FNTP a sollicité en urgence un rendez-vous avec le Ministre de l'Économie et des Finances pour obtenir une égalité de traitement* ».

La décision a bien évidemment déçu la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), « *nous qui sommes dans une culture syndicale de la négociation et du respect des institutions et de nos élus* », regrette son président Jean-Christophe Repon.



>> LIRE LA SUITE



I GNR : LE BTP MET LA PRESSION À BERCY

Hausse du GNR : Bercy annonce des compensations pour les TPE du BTP

Dans un contexte où le secteur du BTP s'apprête à faire face à une hausse de la taxe sur le gazole non routier (GNR), le gouvernement annonce des mesures de soutien visant à compenser cette augmentation pour les petites entreprises. Des annonces saluées par la CAPEB, qui souligne toutefois l'importance d'une concertation continue pour anticiper les défis futurs.

Le secteur du BTP peut respirer un peu plus facilement, alors que des mesures de soutien ont été annoncées par le ministère de l'Économie en réponse aux revendications des acteurs du secteur.

L'annonce principale concerne la hausse de 5,99 centimes par litre de la taxe sur le gazole non routier (GNR), spécifiquement prévue pour

le BTP à partir de cette année. Le ministère a confirmé que cette augmentation serait compensée en 2024 pour les entreprises comptant jusqu'à 15 salariés.

Cette mesure de soutien a été présentée comme une réponse aux difficultés rencontrées par le secteur du BTP, qui connaît une baisse d'activité dans la construction. Le remboursement, qualifié d'« *accompagnement* », sera versé début 2025 pour l'année 2024, avec une limite de 20 000 euros par entreprise, selon les détails communiqués par Bercy.

Cette démarche s'inscrit dans un contexte plus large de suppression progressive des avantages fiscaux liés aux énergies fossiles, le gouvernement souhaitant orienter ces secteurs vers des alternatives plus durables.



>> LIRE LA SUITE



Isoconfort fait peau neuve grâce à la nouvelle génération de laine de verre !

Après la sortie de sa gamme d'isolants dotés de la nouvelle génération de laine de verre pour les combles perdus (IBR), et de la gamme dédiée aux cloisons (PAR PHONIC), Isover s'attaque à sa gamme dédiée à l'isolation des combles aménagés avec Isoconfort !

Les nombreux bénéfices d'Isoconfort en nouvelle génération de laine de verre

- Un confort de pose inégalé : une laine douce au toucher, facile à découper et à manipuler, avec une belle couleur crème. Isoconfort en nouvelle génération de laine de verre a été étudié pour obtenir une matière douce, avec une tenue mécanique exemplaire, maniable et légère. Une ergonomie pensée et travaillée pour une pose plus agréable.
- Isoconfort est fabriqué en France à partir de verre recyclé (en moyenne 50 % et jusqu'à 80 %) et d'un liant 100 % biosourcé issu de l'industrie céréalière et sucrière.
- 10 brevets au total ont été déposés pour la composition de la nouvelle génération de laine de verre. Isoconfort en nouvelle génération de laine de verre dispose d'une Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) qui témoigne des efforts déployés tout au long du processus de production pour favoriser son éco-circularité : de l'utilisation de verre recyclé en amont à sa recyclabilité en fin de vie.
- La nouvelle génération de laine en Isoconfort possède d'excellentes performances thermiques et phoniques.
- Elle est aussi étiquetée A+, le meilleur classement sanitaire pour un produit de construction destiné à un usage intérieur.

Avec Isoconfort, une majorité des surfaces isolées par l'intérieur sont couvertes par la nouvelle génération de laine de verre Isover.

[» LIRE LA SUITE](#)

Recrutement dans le BTP : les métiers les plus recherchés en 2024 sont...

Selon les résultats du dernier baromètre Hays, expert en recrutement, le BTP se tourne davantage vers les profils en réhabilitation et travaux publics, qui ont connu un dynamisme soutenu. Les conducteurs de travaux sont ainsi les professionnels les plus recherchés.



En ce début 2024, les besoins en main d'oeuvre dans le BTP sont toujours importants, avec quelques changements de tendances.

« Si le volume des recrutements des entreprises générales de bâtiment reste stable et soutenu pour l'activité de gros-oeuvre, ces dernières doivent faire face à la baisse des mises en

chantier de logements neufs en transférant leurs demandes vers des profils expérimentés en réhabilitation », lit-on dans un rapport diffusé par le cabinet de recrutement Hays. D'autres « créent de nouveaux départements ou jouent la carte de la diversification afin de remporter des affaires en macro-lots ».



>> LIRE LA SUITE

Vers une plus grande féminisation des métiers du bâtiment et des travaux publics ?



Entre auto-censure et stéréotypes de genre, les femmes sont encore sous-représentées dans les métiers du bâtiment et des travaux publics. Pourtant, des pistes d'action émergent, selon une étude récemment publiée par la Commission Paritaire Régionale Emploi-Formation (CPREF), en collaboration avec l'Observatoire des métiers du BTP.

Dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP), la présence féminine représente seulement 12 % des effectifs salariés. Face à cette réalité, la Commission Paritaire Régionale Emploi-Formation des secteurs du bâtiment et des travaux publics (CPREF BTP) d'Île-de-France a pris l'initiative de mener une étude en collaboration avec l'Observatoire des métiers du BTP.

L'objectif : dresser un état des lieux pour identifier les freins et les leviers, puis formuler des recommandations pour promouvoir la place des femmes dans ces métiers.



>> LIRE LA SUITE

Système AIRWOOD : récupération et distribution de la chaleur bois

AIRWOOD ne se contente pas de récupérer et de distribuer la chaleur créée par l'énergie bois dans toutes les pièces de la maison. AIRWOOD transforme votre chauffage au bois pour en faire votre mode de chauffage principal ! Avec AIRWOOD, vous optimisez le rendement global de votre installation de chauffage bois en restituant, grâce au conduit échangeur, les calories habituellement évacuées dans les fumées, et vous gagnez en confort en profitant dans toute la maison d'une température homogène. Avec AIRWOOD par Cheminées Poujoulat, vous allez repenser la place du chauffage au bois dans votre habitat.

Le bois devient votre mode de chauffage principal

Avec AIRWOOD Confort+ et AIRWOOD Alliance, transformez votre appareil de chauffage bois en système de chauffage principal et profitez de la chaleur bois dans toute la maison. Grâce au titre V Système - Conduit échangeur, AIRWOOD est valorisable dans les calculs réglementaires RE2020.



Ledvance POWER THROUGH LIGHT : la lumière au quotidien

LEDVANCE continue d'apporter des innovations à l'industrie de l'éclairage et présente un film tout en émotion qui raconte la philosophie de la marque au-delà des produits.

LEDVANCE, le célèbre spécialiste de l'éclairage dont le siège monde est situé à Munich en Allemagne, est fier de dévoiler son film de marque révolutionnaire qui incarne l'essence de la marque : POWER THROUGH LIGHT.

S'écartant de l'approche conventionnelle de l'éclairage, LEDVANCE vise à mettre en évidence l'importance de la lumière pour la vie, le bien-être et la planète. Le film, qui témoigne de la passion de l'entreprise, raconte sa philosophie au-delà des produits, en élucidant la mission profonde de LEDVANCE, qui consiste à libérer tout le potentiel de la lumière pour permettre aux personnes de s'épanouir dans leur vie quotidienne.

Dans le but de redéfinir le récit entourant l'éclairage, le nouveau film institutionnel met l'accent sur le rôle central que joue la lumière dans la vie, le bien-être et la planète.



Promotion immobilière : après la crise de l'offre, celle de la demande se confirme selon la FPI

Le climat est toujours morose pour la promotion immobilière, à en croire la dernière conjoncture de l'année 2023 présentée par la Fédération des Promoteurs Immobiliers (FPI). Les permis de construire chutent de près de 24 % entre 2022 et 2023, et les mises en ventes de plus de 50 % entre le T4 2022 et le T4 2023.

« On vous l'avait bien dit ». Le ton employé par la Fédération des Promoteurs Immobiliers (FPI), en introduction de sa dernière note de conjoncture suit le contexte morose de la construction neuve.

Sur toute l'année 2023, 373 100 permis de construire résidentiels ont été délivrés.



Une chute de 23,7 % par rapport à l'année 2022 (486 900 autorisations).

Dans le détail, on retrouve 94 900 logements individuels purs autorisés (contre 137 000 en 2022, soit -31,1 %), 44 100 individuels groupés (58 000, -23,8 %), et 186 200 dans le collectif (240 000, -23 %).



[» LIRE LA SUITE](#)

La crise des matériaux de construction devrait se poursuivre en 2024, selon l'AIMCC



L'Association des industries des produits de construction (AIMCC) a présenté, à l'occasion d'une conférence de presse, les résultats de son enquête annuelle sur les tendances du secteur. Volume d'activité en 2023, principaux freins à leur activité ou encore perspectives pour 2024... Voici ce qui est ressorti de cette conférence.

Le secteur des matériaux ne déroge pas à la règle. Lui aussi subit de plein fouet la crise du logement qui gangrène le pays depuis de nombreux mois. C'est en tout cas ce que révèlent les résultats d'une enquête dévoilée le 1er février par l'Association des industries des produits de construction (AIMCC), à laquelle ont participé 29 des 39 organisations professionnelles du secteur.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. En 2023, 86 % des répondants ont connu une baisse d'activité, et 47 % d'entre eux estiment la baisse supérieure à -5 %.



[» LIRE LA SUITE](#)

Matériaux de construction : après la crise de 2023, vers une éclaircie pour 2024 ?

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (Unicem) publie son bilan du quatrième trimestre 2023, qui se révèle « plombé », à l'instar du reste de l'année écoulée. Bilan, en 2023, l'activité des matériaux de construction enregistre une chute de 9,7 % pour les granulats, et de 7,9 % pour le béton prêt à l'emploi.



Au mois de décembre 2023, l'activité des matériaux de construction s'est nettement redressée par rapport à novembre, avec +11,8 % pour les granulats, et +10,1 % pour le béton prêt à l'emploi (BPE), selon les chiffres de l'Unicem.

Mais ce mois de décembre n'a pas permis de « sauver » le quatrième trimestre 2023. Ce dernier enregistre -2,5 % par rapport au trimestre précédent côté activité des granulats, et -3,3 % pour le BPE. Sur un an, le déclin est encore plus flagrant, avec -9,7 % pour les granulats, et -7,9 % pour le BPE.



>> LIRE LA SUITE

Ventes d'équipements de génie climatique : un bilan morose pour 2023



Le syndicat Uniclimate présentait le 7 février son bilan de l'année écoulée, et les perspectives pour 2024. Après deux années satisfaisantes, les ventes d'équipements de génie climatique ont pâti de la chute de la construction de logements, mais aussi d'une décélération de la rénovation. Dans le détail, les ventes de chaudières biomasse ont été particulièrement impactées, avec -60 %.

Après deux années de croissance pour les équipements de génie climatique, le syndicat Uniclimate a dressé un bilan morose pour 2023, et pour les perspectives 2024.

En introduction, Stanislas Lacroix, président d'Uniclimate, a évoqué « une année catastrophique » en raison d'un « marché difficile pour le neuf », mais aussi décevante pour la rénovation énergétique, alors que le nombre de logements rénovés a baissé de 7 % selon le dernier bilan de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH).



>> LIRE LA SUITE

PLUS DE DIGITAL POUR RECRUTER DES INTÉRIMS DU BTP DE PLUS EN PLUS JEUNES

Quel est le paysage de l'intérim dans le BTP aujourd'hui ? Quels profils retrouve-t-on le plus et comment les fidéliser ? Quel est le rôle du digital dans cet enjeu ?

Réponses avec Christophe Corriol, responsable grands comptes de Pixid, spécialiste en recrutement et gestion de l'intérim.



Christophe Corriol

Responsable Grands Comptes
Pixid

Interview

Par Virginie Kroun

Quel portrait tirez-vous de l'intérim dans le BTP aujourd'hui ?

Christophe Corriol : Dans le BTP, il y a à peu près 10 % des emplois qui sont pourvus en intérim. C'est le premier secteur qui recourt à intérim. Il y a environ 150 000 emplois pourvus sur ce type de contrats.

Et on peut doubler le nombre de personnes, car certains intérimaires travaillent toute l'année - donc une personne égale un emploi -, mais il y a d'autres intérimaires qui ne travaillent que 3 mois ou 6 mois, et il y a différentes personnes pour remplir un poste.

Dans l'ensemble, sur la profession intérimaire, il y a une représentation de classes d'âge plus jeunes que dans l'emploi à temps plein. Ce n'est pas à 100 %, mais c'est une catégorie qui est plus jeune.

Le BTP va s'inscrire sur les grandes tendances de cette génération en termes d'emploi.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : QUALITEL FORMATION LANCE UNE FORMATION CERTIFIANTE

Alors que le marché de la construction s'effondre, les professionnels du bâtiment se reportent de plus en plus vers la rénovation énergétique, priorisée par le gouvernement. Dans ce contexte, Qualitel Formation lance une nouvelle formation certifiante « Devenir chargé d'affaires en rénovation énergétique des bâtiments ».



Aniça Zabeur

Directrice Générale
Qualitel Formation

Interview

Par Claire Lemonnier

Pouvez-vous nous présenter Qualitel Formation ?

Aniça Zabeur : Qualitel Formation fait partie du groupe Qualitel, qui est une association d'intérêt général créée en 1974 par l'État pour promouvoir la qualité du logement en France. Le groupe Qualitel dispose de différentes branches d'activités, et donc de filiales : Cerqual pour la certification de logements, Qios pour les activités d'expertise et de diagnostic, Qualitel Solutions dédiée aux activités innovantes, et Qualitel Formation dédiée à la formation.

Qualitel Formation existe depuis 5 ans dans le groupe. Nous avons pour vocation de former tous les professionnels de la chaîne de la construction et de rénovation en France. Cela va donc être des maîtres d'ouvrage aux maîtres d'œuvre, en passant par les entreprises de construction et les artisans. Nous avons vocation à former un panel assez large d'acteurs sur différentes thématiques. Notre spécialité, ce sont surtout les formations en lien avec la transition énergétique et environnementale. Nous avons également d'autres formations axées sur la réglementation, les certifications, les labels, le BIM et le numérique, ou encore la qualité/santé des logements.



>> LIRE LA SUITE

Clarté et lisibilité pour la Cité administrative de Lille

Implanté dans un site remarquable, le projet de la Cité Administrative d'État de Lille est le résultat d'un travail consciencieux mené avec habileté par Valode et Pistre Architecte (mandataires) et Coldefy Architectes. Un ensemble aux traits épurés qui condense de multiples qualités.

Composée de cinq bâtiments indépendants réunis par des jardins, la nouvelle Cité administrative de Lille constitue une réponse franche à plusieurs enjeux que sont l'insertion urbaine, l'échelle humaine, la clarté et la lisibilité de son organisation fonctionnelle, la convivialité ainsi que l'évolutivité et la flexibilité de ses espaces. Sans oublier la relation étroite qu'elle entretient avec le milieu naturel et sa forte implication environnementale. Une multitude d'enjeux auxquels les architectes ont répondu avec tact pour un résultat remarquable.

La parcelle très allongée a guidé le choix des architectes. Ainsi, il a été décidé de suivre la taille du terrain tout en fragmentant le projet, afin de disposer d'un projet à taille humaine.

Le Bâtiment d'Enseignement Mutualisé, entre audace et esthétisme

Le Bâtiment d'Enseignement Mutualisé (BEM) est un édifice emblématique réalisé par Sou Fujimoto Architects (mandataire), OXO architectes - Manal Rachdi, Nicolas Laisné architectes et DREAM - Dimitri Roussel, et est destiné à accueillir les enseignements de sept écoles. L'ensemble se démarque par son architecture innovante et sa grande luminosité.

Cofinancé par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), le Ministère des Armées, le Ministère de l'Économie et des Finances, l'Établissement Public d'Aménagement Paris-Saclay (EPA-PS), l'École polytechnique, AgroParisTech, le Genes, l'IMT, ENSTA Paris et l'IOGS, le Bâtiment d'Enseignement Mutualisé résulte de l'ambition de sept écoles d'ingénieurs établies dans le quartier de l'École polytechnique. L'objectif est de mutualiser leurs espaces d'enseignement afin d'optimiser les intérieurs et le temps d'occupation des salles. C'est ainsi qu'est né un original écrin, à l'architecture remarquable, situé non loin de la future station de métro de la ligne 18, un bâtiment constitué d'un immense espace aéré dévoilant les différentes activités qui s'y déroulent et attire déjà les curieux.



[» LIRE LA SUITE](#)

À Grenoble, l'emblématique Tour Perret entame sa mue

La Tour Perret, œuvre emblématique de béton conçue par l'architecte Auguste Perret, se prépare à être « rendue aux Grenoblois » à l'issue d'une vaste entreprise de restauration qui devrait s'achever fin 2025, année marquant son centenaire, annonce la municipalité.

Classée monument historique en 1998 mais fermée au public depuis 1960, cette tour de béton armé, qui culmine à 95 mètres, a entamé une phase de rénovation d'envergure à l'automne 2023, un « *chantier titanesque de 15,5 millions d'euros* », réalisé en collaboration avec l'État et le département de l'Isère, pour une fin de restauration espérée fin octobre 2025.

« *L'objectif de cette restauration est bien évidemment de redonner la Tour aux Grenoblois* », a précisé Valérie Vacchiani, directrice de projet pour la ville de Grenoble, lors d'une réunion technique sur l'avancement des travaux, tout en précisant qu'aucune date précise d'ouverture n'a encore été fixée.

Il est estimé que la tour pourrait accueillir entre 40 000 et 50 000 visiteurs par an, offrant un panorama sur les massifs montagneux environnants.



La flèche de Notre-Dame réapparaît petit à petit dans le ciel parisien

Le démontage de l'échafaudage de la flèche de Notre-Dame de Paris a débuté. Bientôt cinq ans après sa destruction au cours d'un incendie, la flèche va enfin refaire son apparition dans le ciel parisien, et devrait être entièrement visible pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.

La flèche de Notre-Dame de Paris est en train de reconquérir le ciel de la capitale. Bientôt cinq ans après l'incendie dévastateur dont a été victime la cathédrale, la reconstruction de l'édifice touche à sa fin. Le démontage de l'échafaudage autour de la flèche « *a débuté il y a quelques jours* », et celle-ci devrait être entièrement visible pour les Jeux Olympiques de Paris, a indiqué l'établissement public à l'AFP.

Reconstruite telle que l'avait imaginé Eugène Viollet-Le-Duc, en bois de chêne massif recouvert d'une toiture en plomb, la flèche s'est en partie révélée depuis peu. Son aiguille, surmontée par la couronne, la croix et le coq, est déjà visible dans le ciel parisien.

Sevrans pose la première pierre de sa future piscine olympique

Une cérémonie symbolique a marqué le début du chantier de la future piscine de Sevrans (Seine-Saint-Denis), destinée à accueillir un bassin de natation des Jeux Olympiques de Paris 2024. Une initiative qui représente une promesse de transformation pour ce département, considéré comme le plus défavorisé de la France métropolitaine.

Les élus franciliens, dont le président du conseil départemental de Seine-Saint-Denis, Stéphane Troussel, et le président de la Métropole du Grand Paris, Patrick Ollier, se sont réunis à l'emplacement qui accueillera un bassin de natation des JO 2024, à Sevrans. Une première pierre symbolique a été posée en remplissant un bassin en plexiglas, installé sur un muret de parpaings.

Une nouvelle piscine pour Sevrans

Deux bassins temporaires, acquis par le comité d'organisation des Jeux Olympiques de Paris, seront utilisés dans l'enceinte de la Paris La Défense Arena à Nanterre pour les épreuves de natation en juillet. Après la compétition, ces bassins seront démontés et légués à deux villes de Seine-Saint-Denis.



[» LIRE LA SUITE](#)



Pierre-Etienne BINDSCHEDLER

Président du CSF IPC

Pierre-Etienne Bindschedler prend la présidence du CSF IPC

Suite au départ de Benoit Bazin, c'est Pierre-Etienne Bindschedler qui reprend la présidence du comité stratégique de filière « Industries pour la construction » (CSF IPC).



>> LIRE LA SUITE



Bertrand IRIBARREN

Président du SNROC

Bertrand Iribarren devient président du SNROC

À l'occasion du salon Rocalia qui s'est tenu en décembre, le SNROC a élu son nouveau président en la personne de Bertrand Iribarren. Ce dernier, chef d'entreprise de « Carrière de Luget », souhaite notamment « démocratiser la pierre naturelle française auprès du grand public ».



>> LIRE LA SUITE



Céline PASCAL

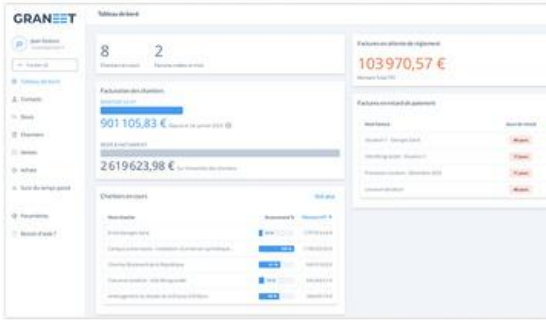
Directrice générale de Vie & Véranda

Céline Pascal, nouvelle directrice générale de Vie & Véranda

Le fabricant français Vie & Véranda annonce la nomination de Céline Pascal en tant que nouvelle directrice générale. Cette nomination marque un tournant important pour l'entreprise, alors qu'elle se prépare à engager un virage industriel pour renforcer son développement



>> LIRE LA SUITE



Granet : La solution de gestion commerciale des meilleurs dirigeants du BTP

Granet est la première solution de gestion commerciale 100% pensée pour les PME du BTP, qui vous rend la sérénité. C'est le logiciel des meilleurs dirigeants du BTP qui vous aide à mieux appréhender le suivi financier de votre activité...

[>> LIRE LA SUITE](#)



Contrats : créez, facturez et renouvelez vos contrats facilement

Vous gérez des contrats et vous recherchez une solution fiable pour les mettre en place, les exécuter, les facturer et le renouveler ? Le module Contrats de chez Codial est complet et spécialement conçu pour vous faire gagner du temps...

[>> LIRE LA SUITE](#)



Visual Planning par BRZ : logiciel planning chantier

Avec Visual Planning vous pouvez planifier et gérer vos ressources, vos équipes, vos projets et bien plus encore en toute simplicité. Visual Planning est un logiciel de gestion de chantiers collaboratif, flexible et mobile qui vous permet de gagner du temps pour une meilleure rentabilité.

[>> LIRE LA SUITE](#)



MICROANCHORS : stabilisation & ancrage d'ouvrages contre terre

L'innovation MICROANCHORS est l'utilisation complémentaire d'une série de micro-ancrages actifs et des résines expansives exclusives URETEK. La mise en place selon un maillage précis des micro-ancrages...

[>> LIRE LA SUITE](#)



Parnatur : corps d'enduit chanvre

Solution bicomposant biosourcé pour la rénovation du BâtiAncien. Un mortier de dressement biosourcé au chanvre. Il s'applique sur les murs extérieurs et intérieurs, pour la restauration du Bâti Ancien. Un mortier bicomposant (liant et chanvre) à mélanger avec de l'eau.

[>> LIRE LA SUITE](#)



TOUPRET LE REBOUCHEUR : enduit de rebouchage en poudre, intérieur, pour application manuelle

TOUPRET LE REBOUCHEUR est un enduit de rebouchage en poudre, intérieur, pour application manuelle. Le Reboucheur s'applique sur supports neufs ou rénovés, bruts ou peints et est recouvrable par tous types d'enduits, peintures...

[>> LIRE LA SUITE](#)



THERMOVOIL : béton, à propriété isolante, structural (BIS) pour voiles de façade

THERMOVOIL est conçu pour la réalisation de voiles de façades et de pignons de bâtiments isolés par l'intérieur (ITI) sans pose de rupteurs de ponts thermiques. Limite les déperditions thermiques au niveau de l'enveloppe du bâtiment.

[>> LIRE LA SUITE](#)



RubberGutter™ EPDM SA : donner une seconde vie aux chéneaux résidentiels

Le spécialiste de l'étanchéité EPDM a introduit la membrane RubberGutter™ EPDM SA, offrant une solution novatrice pour prolonger la durée de vie des chéneaux en zinc, acier galvanisé, sur support bois ou non.

[>> LIRE LA SUITE](#)



DAK Poutrelle : sécurisez vos trémies de plancher poutrelles/entrevous

DAK Poutrelle de KP1 : Solution de Sécurité pour Trémies avec Dispositif d'Accueil de Garde-Corps. Le DAK Poutrelle de KP1 constitue un dispositif d'accueil de garde-corps novateur, conçu pour être simplement clipsé...

[>> LIRE LA SUITE](#)



testo 310 II : analyseur de combustion

Les professionnels du chauffage et de la maintenance des systèmes d'eau chaude sanitaire et de chauffage résidentiel requièrent un instrument de mesure performant pour accomplir efficacement leurs missions, telles que les analyses de combustion.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Protège-gouttières GutterStark

Le GUTTERSTARK, pour gouttières demi-rondes : élu produit recommandé par les professionnels du BTP 2017. Fabriqué à partir d'aluminium anodisé pourvu de clips et supports en inox, le GutterStark maintient la gouttière propre et lui assure une grande longévité.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Armatures anti-poinçonnement Schöck Bole®

Fiables, prêtes à l'emploi et économiques : les armatures Schöck Bole® représentent une solution technique idéale pour armer des dalles en béton nécessitant un renforcement. Ce système augmente la résistance au poinçonnement de la dalle qui repose sur des appuis ponctuels...

[>> LIRE LA SUITE](#)



helloArtisan

Besoin de nouveaux chantiers ?

DÉCOUVRIR NOTRE SERVICE



50 000

demandes de devis par mois ⁽¹⁾



10 000

rendez-vous pris par mois ⁽¹⁾



6 500€

chiffre d'affaires par chantier ⁽¹⁾

helloArtisan

✉ Recevoir des contacts **qualifiés**

📅 Bénéficiaire de RDV **immédiats**

👍 Offre **sans engagement**

📍 Service **adapté** à vos métiers et vos zones d'intervention